

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1467

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Fons

Objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot Parmentier - Convention avec la société Enedis

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

Absents excusés : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

Commission permanente du 16 mai 2022**Délibération n° CP-2022-1467**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Fons

Objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot Parmentier - Convention avec la société Enedis

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

L'opération ZAC Carnot Parmentier à Saint-Fons fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Le quartier Carnot Parmentier, situé dans le prolongement à l'est du centre-ville de Saint-Fons, compte près de 820 logements dont 773 logements sociaux et accueille près de 1 700 habitants. Il est composé principalement de logements locatifs sociaux appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat et à la société Batigère. Le quartier Carnot Parmentier s'inscrit dans le périmètre plus large du quartier politique de la ville (QPV) Arsenal - Carnot Parmentier qui a été identifié comme site d'intérêt régional par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et a fait l'objet d'une convention pluriannuelle par délibération du Conseil n° 2019-3801 du 30 septembre 2019.

L'intervention publique sur ce quartier est menée sous forme de ZAC en régie, créée par délibération du Conseil n° 2017-2021 du 11 septembre 2017. L'ambition portée pour ce quartier est d'être labellisée écoquartier, démarche qui a été adoptée par délibération du Conseil n° 2017-2021 du 11 septembre 2017.

II - Programmation des travaux et financement

Le programme d'infrastructures comprend :

- la requalification de voies existantes : avenue Albert Thomas, avenue Aristide Briand, rue Paul Bert, avenue Antoine Gravallon, rue Parmentier et rue Jules Ferry,
- la création de 2 voies nouvelles et d'une traverse paysagère : avenue Gravallon prolongée, rue Casanova prolongée, traverse paysagère et piétonne d'est en ouest depuis le stade Carnot jusqu'à la rue Etienne Dolet,
- la création de 2 espaces publics : parvis et place publique végétalisée,
- la requalification des espaces extérieurs des résidences des Maisons Bleues, propriété de Batigère : résidentialisation en 2 espaces séparés par la traverse piétonne publique, végétalisation et réorganisation du stationnement.

Le projet de superstructure comprend la réalisation d'un groupe scolaire sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Saint-Fons.

Le montant total des travaux d'infrastructures au stade du dossier de réalisation est estimé à 13 175 420 € HT.

Le montant total des travaux de superstructure au stade du dossier de réalisation est estimé à 10 000 000 € HT. Ces équipements sont financés par la ZAC à hauteur des besoins générés par les futurs habitants des constructions à édifier dans la zone.

Le projet va prochainement entrer en phase opérationnelle. Afin de permettre de démarrer les travaux d'aménagement au 2^{ème} trimestre 2022 avec le déploiement du réseau de chaleur urbain, le dossier de réalisation a été approuvé par délibération du Conseil n° 2021-0718 du 27 septembre 2021.

Les travaux d'aménagement préparatoires et la pose des réseaux structurants débiteront, quant à eux, mi-2023, dont l'alimentation électrique de la zone par Enedis, concessionnaire du réseau public d'énergie, pour permettre la desserte des futurs îlots à bâtir.

Afin de définir les modalités techniques et financières des travaux rendus nécessaires, une convention doit être établie entre la Métropole, aménageur de la ZAC et Enedis.

Les travaux de raccordement seront réalisés par la société Enedis. Leur financement est pris en charge à 60 % par la Métropole et 40 % par Enedis, à l'exception des déplacements de réseaux.

Sur la base des éléments de programme transmis par la Métropole, la société Enedis a établi une puissance de raccordement de l'ordre de 2 172 Kva et un chiffrage des travaux estimé à 393 000 € HT, dont 245 800 € HT à la charge de la Métropole et 147 200 € HT à la charge d'Enedis. Cette répartition ne concerne cependant pas la totalité des travaux. Certains sont pris en charge à 100 % par la Métropole comme le déplacement d'ouvrages.

Les participations financières de la Métropole seront versées au fur et à mesure de la réalisation des ouvrages, sur la base du coût effectif de ces travaux ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le projet de raccordement de la ZAC Carnot Parmentier au réseau public de distribution haute tension A (HTA), prévoyant une participation financière de la Métropole, estimée à 245 800 € HT,

b) - la convention cadre pour le raccordement au réseau public de distribution HTA entre la Métropole et la société Enedis.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la Ville, individualisée le 27 septembre 2021 pour un montant de 18 600 000 € HT en dépenses au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD) sur l'opération n° 4P17O5387.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au BAOURD - exercice 2022 - chapitre 011 pour un montant de 245 800 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220516-282218-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 mai 2022 Date de réception préfecture : 17 mai 2022
